

CONTRAT D'ENGAGEMENT.  
 ::::::::::::::::::::



O.V.A.P.I.R.U.  
 -----  
 C.S.V. de  
 RUHENGERI.-  
 =====

Entre le soussigné, Christian WILLAME, représentant l'OVAPIRU en qualité de Gestionnaire de la Réserve vivres de Ruhengeri d'une part, et le nommé ..BITERAHOGA..... résidant à ..MUSANZE..... d'autre part, il a été convenue ce qui suit :

1° Le contractant de seconde part s'engage à prêter ses services, sans contrainte, en qualité de ..SURVEILLANT..... pour travaux divers auxquels la Réserve vivres peut faire appel, pour un terme d'une durée de ..UN.. an, commençant le 15.AOÛT.1957..... et prenant fin le 15.AOÛT.1958.....

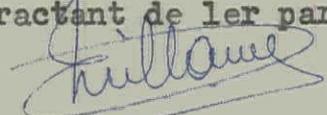
2° Le contractant de première part s'engage à payer au contractant de seconde part :

Une rémunération mensuelle globale et forfaitaire de frs CINQ CENT CINQUANTE .

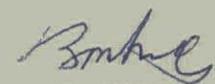
En cas de rupture de contrat par une des parties, la durée du préavis est fixée à 15 jours .

Fait à Ruhengeri ,  
 le 15 août 1957

Le contractant de 1er part

  
 Chr. WILLAME

Le contractant de 2nd part

  
 BITERAHOGA .

Visé par nous, l'Administrateur de Territoire

Ruhengeri le , 15/8/57  
